



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services judiciaires

**COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DRAGUIGNAN**

COMMUNIQUE DES CHEFS DE JURIDICTION

Pour limiter la propagation du virus COVID-19 tout en maintenant la capacité d'accès au service public de la justice, l'accès aux juridictions est conditionné **au strict respect** des gestes barrières **ET AU PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE** dans les espaces de circulation et les salles d'audience

Sont autorisées à accéder au Palais, à l'exclusion de tout accompagnant :

-les personnes **personnellement** munies d'une convocation

-les personnes souhaitant obtenir des renseignements ou effectuer des démarches auprès du greffe du tribunal de Commerce ou du conseil de prud'hommes, du **Service d'Accueil Unique du Justiciable**, du **Bureau d'Aide Juridictionnelle**, du service de l'exécution des peines ou exercer une voie de recours : le passage par l'accueil est obligatoire avant tout accès autorisé aux étages et le nombre de personnes aux guichets d'accueil est limité (l'attente aura lieu à l'extérieur)

Vous pouvez également prendre rendez-vous pour vos démarches et renseignements

Contacts :

Accueil général Draguignan: accueil-justice.tj-draguignan@justice.fr ou 04.94.60.57.00 (tribunal judiciaire et conseil de Prud'hommes)

Bureau d'Aide Juridictionnelle : baj.tj-draguignan@justice.fr ou 04.94.60.57.05

Tribunal de commerce Draguignan: greffe.commerce@greffe-tc-draguignan.fr ou 04.94.50.83.27

Tribunal de proximité de Fréjus 04.94.44.54.10

Conseil de Prud'Hommes de Fréjus 04.94 .52.32.06

Tribunal de commerce de Fréjus 04.94.53.61.68

Tribunal de Proximité de Brignoles 04.94.69.63.83